

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 4 février à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André VERGÉ.

Présents : Mme CAPRON – JULIA - MM. CARTEYRADE – GELÉ - KAMINSKI – NOIROT – PRADET - TILLOLES – VERGÉ – VIGNES.

Secrétaire de séance : M. NOIROT.

Ordre du jour :

- Demande de subvention dotation de solidarité,
- Devis réfection toiture salle des fêtes,
- Questions diverses.

* _ * _ *

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOLIDARITÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite aux derniers intempéries, des dégâts ont été constatés au niveau de la voirie communale.

L'entreprise ORTEU a établi un devis s'élevant à 64 662.00 € HT.

En urgence, des travaux de réfection et de changement de buse ont été réalisés sur un sentier lieu-dit « LA HAILLES ». Les intempéries ont engendré un écoulement des eaux traversant le camping du Lac.

Concernant ces travaux, deux devis ont été réalisés :

- Entreprise Sébastien RAMON : 1 150.00 € TTC (TVA non applicable),
- MTP : 380.00 € HT.

Le total des travaux s'élève à 66 192.00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités touchées par les intempéries.

DEVIS RÉFECTION TOITURE SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux devis réalisés concernant la réfection de la toiture de la salle des fêtes :

- Entreprise BOURDET CHARPENTE : 99 980.90 € HT,
- SARL EPCC – entreprise pyrénéenne charpente couverture ossature bois : 109 203.12 € HT.

Après délibération, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité des membres présents, le devis de l'entreprise BOURDET d'un montant de 99 980.90 € HT et **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux. Ces derniers seront réalisés en octobre 2022.